



DEMI-JOURNÉE « GENDER LAW »

CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES FORMES
DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES ET CONVENTION
D'ISTANBUL: QUELLE PORTÉE PRATIQUE ?

Vendredi 27 novembre 2020
13h - 17h30

Inscriptions en ligne
unil.ch/cedidac



Unil
UNIL | Université de Lausanne
CEDIDAC



PROGRAMME

Organisation : professeure Véronique Boillet et Me Miriam Mazou

13 h	Accueil des participants et distribution de la documentation
13 h 15	Mots de bienvenue et introduction Véronique Boillet, professeure à l'Université de Lausanne et Elisabeth Chappuis, présidente d'ALBA, avocate spécialiste FSA droit du travail
13 h 30	L'impact de la CEDEF en droit du travail Karine Lempen, professeure à l'Université de Genève
14 h	Violence et égalité : la CEDEF et la Convention d'Istanbul Irène Schmidlin, juriste experte et cheffe de projet au Bureau de l'égalité entre femmes et hommes du canton de Vaud
14 h 30	Application de la CEDEF et de la Convention d'Istanbul en droit pénal : trois exemples pratiques Charlotte Iselin, avocate spécialiste FSA droit pénal à Lausanne, SF5 Avocats
15 h	Pause
15 h 30	Évolutions récentes du droit de la famille suisse à la lumière de la CEDEF Michelle Cottier, professeure à l'Université de Genève
16 h	Le droit de présence des femmes étrangères au regard de la Convention d'Istanbul Véronique Boillet, professeure à l'Université de Lausanne
16 h 30	Les mesures temporaires spéciales : la jurisprudence suisse et européenne à l'épreuve de la CEDEF Maya Hertig Randall, professeure à l'Université de Genève
17 h	Discussion / débat
17 h 30	Clôture du colloque

Lors de l'inscription au colloque, des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être soumises aux conférenciers. Celles-ci sont à adresser par e-mail à l'adresse cedidac@unil.ch en précisant à qui chaque question s'adresse. Les orateurs auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention

01010101
01010101

